

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :
15 Titulaires
0 SuppléantPouvoirs :
2Votants :
17 Pour
0 Contre
0 AbstentionDate de la convocation :
18 février 2026**Délibération n°**
2026.03.08**L'an deux mil vingt-six et le quatre mars**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

Absents : David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

TABLEAU DES EMPLOIS – BESOINS EN EFFECTIFS 2026

Le Président propose au Comité Syndical de mettre à jour le tableau du personnel à venir pour l'exercice 2026 selon l'activité du Syndicat.

Les emplois actuellement pourvus sont :

- 10 titulaires :
 - > 1 Ingénieur principal
 - > 1 Technicien Territorial Principal
 - > 1 Adjoint Technique Principal
 - > 4 Adjoints Techniques Territoriaux
 - > 2 Agents de Maîtrise
 - > 1 Rédacteur Territorial
 - > 1 Adjoint Administratif Principal
- 6 contractuels sur des emplois permanents (2 x 35H00, 2 x 28H00, 24H30 et 6H00)
- 4 CDD pour accroissement d'activité
- 1 convention de mise à disposition d'un ingénieur pour 7H

Le Président évoque également le besoin de recruter, hors remplacement pour maladie, 7 saisonniers et 5 contractuels pour raison d'accroissement d'activité selon les

besoins de service. Il peut également être judicieux de recruter 2 personnes supplémentaires en contrat type emploi aidé.

Pour rappel, le SYMPTTOM peut faire appel à l'intérim pour des remplacements ponctuels.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau du personnel comme précisé ci-dessus par le Président.
- **DECIDE** de la création de 2 postes d'emploi aidé complémentaires en fonction des besoins du Syndicat, de 5 accroissements temporaires d'activités et de 7 accroissements saisonniers hors remplacement pour maladie, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous :

	ACCR. TEMP. D'ACTIVITE	ACCR. SAISON. D'ACTIVITE	EMPLOIS AIDES (PEC)
NOMBRE DE POSTE(S)	5	7	2
GRADE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
EHELON	1	1	1
MISSION	AGENT DECHETTERIE/ISDND	AGENT DECHETTERIE/ISDND	AGENT DECHETTERIE/ISDND
DUREE HEBDO MAX.	35H00	35H00	30H00
A COMPTER DU .. / .. /	04/03/2026	04/03/2026	04/03/2026
DUREE MAXIMALE	12 mois sur une période de 18 mois	6 mois sur une période de 12 mois	12 mois consécutifs
REMUNERATION	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	% SMIC correspondant à l'indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants
<i>Les dépenses correspondantes seront inscrites au Chapitre 12 (Art. 64131, 64138, ...) du Budget Primitif 2026</i>			

- **CHARGE** le Président des recrutements.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET